

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation
02/12/2022

Date d'affichage
09/12/2022

Objet de la délibération
Finances – Demande de subvention DETR Stade de foot éclairage 2023

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Charles-Emmanuel PELLETIER, Margaux PRAOM, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Jean-Baptiste MALIVERNAY donnant pouvoir à Marc LECAILLE.

Absente :

Maud WASNER

Marlène GABLE a été désignée secrétaire de séance.

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour moderniser l'éclairage du stade de foot au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

L'objectif principal de ce projet est de permettre l'installation d'un éclairage LED au niveau du stade de foot de Saône, afin de réduire la consommation d'électricité et ainsi de faire face au coût important que cela représente pour la commune.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Saône souhaite déposer une demande de subvention DETR / DSIL auprès de la Préfecture du Doubs.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est annexé à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

par 22 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

- ADOPTE l'opération d'installation d'un éclairage LED pour le stade de foot de Saône ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel en annexe ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 09/12/2022
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération transmise à :

- Préfecture
- Dossier de demande de subvention (Préfecture)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL *Ne pas renseigner les cases grisées*

Date du plan de financement : **29/11/22**

Version n° :

Nom de la collectivité :	COMMUNE DE SAONE
Intitulé du projet :	ELAIRAGE LED STADE JOJO BRUARD

Montant total HT de l'opération :	47 861,00 €
Montant HT de la dépense subventionnable :	47 861,00

FINANCEMENTS PRIVES (CAF, Fondation du Patrimoine, mécénat, CEE, fédérations sportives...)

Identités des financeurs	Types d'aides	Montant prévisionnel	Sollicités/Obtenus
Fédération Française de Foot	FAFA	15 000,00	Sollicité
Sous -total 1		15 000,00 €	

FINANCEMENTS PUBLICS (hors collectivités maître d'ouvrage)

Identités des financeurs	Types d'aides	Montant prévisionnel	Sollicités/Obtenus
ETAT	DETR/DSIL (30 % de l'assiette éligible – 25 % dossiers voirie)	14 358,30	Sollicité
Sous-total 2		14 358,30 €	

FINANCEMENT COLLECTIVITE MAITRE D'OUVRAGE

Fonds propres (dont emprunt)	18502,7
------------------------------	---------

Sous-total 1 + sous-total 2 + Fonds propres (doit être égal au montant total HT de l'opération)	47 861,00 €
--	--------------------



